



Mise en concurrence des barrages hydro-électriques

Ni capitulation, ni trahison, ni tragédie des biens communs... le Gouvernement ne doit pas sacrifier le patrimoine hydroélectrique du pays au nom de la concurrence

Lors de la rencontre intersyndicale avec les cabinets d'Edouard PHILIPPE et de Nicolas HULOT, la CFE Énergies s'est opposée à l'approche retenue par le Gouvernement consistant à accélérer la mise en concurrence des concessions hydrauliques.

En s'engageant dans une voie qui va à l'encontre des discussions menées jusqu'ici avec les syndicats, le Gouvernement fait le choix de malmener le dialogue et la concertation qui avaient prévalu jusqu'à présent. Pour éviter de tourner le dos aux missions de service public portées par les ouvrages hydroélectriques, il doit d'urgence changer d'approche pour éviter de précipiter le pays dans la tragédie des biens communs.

Après plus de deux ans de discussions suite à la mise en demeure de la Commission Européenne, le Gouvernement vient de formuler des propositions qui accélèrent la mise en concurrence des concessions hydrauliques. C'est d'abord l'absence de concertation que la CFE Énergies dénonce avec ces propositions alors que ce dossier faisait depuis de nombreux mois l'objet d'un dialogue nourri et qu'il mobilise fortement les salariés au regard des conséquences sociales et industrielles.

La CFE Énergies regrette plus encore que le Gouvernement s'enferme dans le carcan idéologique de la concurrence sur le marché de l'électricité voire aille plus loin en envisageant un dispositif qui forcerait la perte de concessions par les opérateurs hydroélectriques historiques. Disqualifier la meilleure offre, est-ce l'esprit de la concurrence libre et non faussée et dans l'intérêt des Français?

Pourtant, les fondements factuels et juridiques de la mise en demeure d'octobre 2015 sont aujourd'hui obsolètes au regard de l'intensité de la concurrence sur les marchés de la fourniture d'électricité ou des effets calamiteux du dévoiement du dispositif ARENH. Quant à l'absence de réciprocité européenne dans la mise en concurrence des barrages hydroélectriques, elle ne semble émouvoir personne, à Bruxelles comme à Paris. Pour la CFE Énergies, ces faits sont têtus et de nature à refuser le bradage du patrimoine hydroélectrique du pays au profit d'entreprises plus connues pour la qualité de leurs montages fiscaux que pour leur sens de l'intérêt général.

Alors que les Français subissent les effets de sécheresses et d'inondations de plus en plus graves, la CFE Énergies défend que le dérèglement climatique qui se double d'une crise hydrique exige une gestion publique de l'eau de rang quasi constitutionnel. Parce que l'eau est un bien commun indispensable à la vie quotidienne, l'avenir de l'hydroélectricité ne peut se réduire à l'ouverture à la concurrence et à la chimère de la rente hydraulique. Plus que jamais, le Gouvernement ne doit plus oublier les missions de service public qui sont au cœur de la gestion des ouvrages hydroélectriques.

Pour la CFE Énergies, il n'y a aucune urgence à se précipiter à répondre aux injonctions concurrentielles des services de la Commission. Au contraire, à un an des élections européennes, la priorité, c'est de tirer les leçons du Brexit et des autres crises politiques que l'Europe connaît depuis quelques années. Il faut donner envie aux citoyens européens de faire confiance à l'Europe et ce n'est pas en résumant le projet européen à la concurrence aveugle que les décideurs y parviendront.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com